

Marché public de travaux de rénovation de la résidence Garvin à FALAISE
(14700)

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Marché public de travaux

Marché public passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés
publics

Pouvoir adjudicateur : la commune de FALAISE

Date limite de réception des offres :
le 19 décembre 2012 à 12 h.

Lancement de la consultation le 27 novembre 2012

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Nom du pouvoir adjudicateur : Commune de FALAISE		Autorité habilitée à signer le marché : M. le Maire de FALAISE	
Adresse : Place Guillaume le Conquérant		Code postal : 14700	
Ville : FALAISE		Pays : FRANCE	
Téléphone : 02.31.41.61.61	Adresse de courrier électronique : mairie@falaise.fr	Télécopieur : 02.31.90.25.55	

Le pouvoir adjudicateur est également appelé « maître d'ouvrage » dans le présent règlement.

2. Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'exécution des travaux de réfection des sols, des peintures ainsi que l'aménagement du hall d'entrée de la résidence Garvin sis avenue de la libération à FALAISE (14700).

La description des ouvrages et de leurs spécificités techniques est donnée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

3. Type du marché

Le marché est un marché public de travaux. À ce titre, le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux (CCAG-travaux), approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2009, et le cahier des clauses techniques générales applicable aux marchés publics de travaux (CCTG-travaux) lui sont applicables.

Le marché est conclu à l'issue d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

4. Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de la présente consultation se compose des documents suivants :

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- l'acte d'engagement (AE) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;

5. Décomposition en tranches et en lots

Se reporter au CCAP.

6. Variantes et options

Les variantes ne sont pas autorisées. Les candidats doivent donc répondre uniquement à la solution de base. Les variantes qui seraient proposées par les candidats ne seront pas prises en considération.

7. Organisation des candidatures

L'offre devra être présentée par une entreprise unique, la sous-traitance n'étant pas autorisée.

8. Dossier à remettre par les candidats

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Les dossiers seront envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception sous enveloppe cachetée, contenant les deux sous-dossiers précités. Cette enveloppe portera l'adresse suivante :

M. le Maire de FALAISE
Place Guillaume le Conquérant
14700 FALAISE

ainsi que la mention suivante, en gros caractères : « MAPA - Travaux de réfection des sols, des murs et d'aménagement à la résidence Garvin »

9. Délai de validité des offres

Le délai minimum de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10. Modalités de mise en concurrence

L'attribution du marché pourra être précédée d'une négociation menée dans les conditions suivantes : à l'issue d'un premier classement des offres provisoire établi par application des critères de sélection des offres indiqués dans le présent règlement ainsi que dans l'avis de publicité, une négociation sera engagée avec les candidats sur les points correspondant aux critères susmentionnés ; le marché sera attribué au candidat dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse à l'issue du classement définitif établi après nouvelle application des critères de sélection des offres susmentionnés.

11. Critères de sélection des offres

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération
Prix	80 %
Valeur technique	20 %
Total :	100 %

Le pouvoir adjudicateur attribuera une note à chaque offre examinée, pour chacun des critères, puis pour la globalité des critères (note moyenne pondérée). Le classement des offres sera ensuite établi après avoir écarté, si nécessaire, la ou les offres anormalement basses, en respectant les dispositions de l'article 55 du code des marchés publics.

13. Délai de remise des offres

Les offres devront être reçues au plus tard le 19 décembre 2012, à 12 heures.

14. Attribution du marché

L'attribution du marché au candidat dont l'offre aura été déclarée économiquement la plus avantageuse est subordonnée à la production par celui-ci, dans un délai de 10 jours à compter de la demande qui lui en sera faite, des documents suivants, en application de l'article 46 du code des marchés publics :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP (rubrique K du formulaire DC 5).

Le défaut de production des documents susvisés dans le délai imparti fait obstacle à l'attribution du marché. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée et la même demande de présentation desdits documents sera alors adressée au candidat suivant dans le classement des offres.

15. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à M. le Maire au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais à tous les candidats ayant retiré le dossier.